

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT JULIEN DU PUY

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2024

N°2024_D40

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze novembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Eric MAZARS, Maire.

Nombre
de
conseillers :

- 11 en
exercice
- 9
présents
- 9 votants
- 2 absents
- 0 exclu

Date de
convocation :

25/10/2024

Date
d'affichage :

20 NOV. 2024

Etaient présents : Mesdames BOUVRON Alizée, CENDRES Magali, LAFON Angélique Messieurs BARDOU Christian, BONNET Alain, MAIO Sébastien, MAZARS Éric, PUECH Thierry, ROUANNE Jean.

Absents excusés : FAGUET Serge, SALORT Carole

Secrétaire de séance : CENDRES Magali

Objet : Révision du zonage d'assainissement

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la délibération n°2023_D25 du 21 juillet 2023 décidant d'engager une étude de diagnostic de l'assainissement collectif, préalable à une révision du zonage d'assainissement. L'objectif de cette étude est d'engager une réflexion sur la cohérence du zonage d'assainissement avec les orientations du PLU et avec les ouvrages d'assainissement collectif de la commune. Le Maire présente le projet de carte de zonage d'assainissement issu de cette étude.

Il précise que, d'après l'article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, "Les communes ou leurs groupements délimitent, après enquête publique, les zones d'assainissement collectif et les zones d'assainissement non-collectif". Cette enquête publique nécessaire à la révision du zonage d'assainissement doit être engagée préalablement aux travaux de réhabilitation de la station d'épuration et des réseaux d'assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet de carte de zonage d'assainissement issu de l'étude réalisée par le bureau d'études « ETUDEO »
- Décide d'engager la tranche conditionnelle de la mission d'ETUDEO, relative à la préparation du dossier d'enquête publique

- Lancera l'enquête publique unique nécessaire à la révision du zonage d'assainissement dès que le dossier d'enquête publique sera établi
- Autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Fait à Saint Julien du Puy, le 14 novembre 2024.

Le Maire,
Eric MAZARS



Le secrétaire de séance
Magali CENDRES

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au représentant de l'Etat le 20 NOV. 2024 et de la publication le 20 NOV. 2024.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification, par courrier adressé au Tribunal Administratif de Toulouse ou par le biais de l'application Télérecours accessible à partir du site www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 20/11/2024
Reçu en préfecture le 20/11/2024
Publié le 20/11/2024
ID : 081-218102580-20241114-D202440-DE

